



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

livres

Question écrite n° 101124

Texte de la question

M. Stéphane Saint-André attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la difficulté de plus en plus grande pour les éditeurs, les libraires et l'ensemble des citoyens d'envoyer un livre par la poste. La hausse brutale des tarifs postaux pénalise lourdement l'envoi des livres. Depuis 2015, il est impossible de poster un ouvrage au tarif lettre si l'enveloppe dépasse 3 cm d'épaisseur. Les éditeurs, les libraires, les citoyens, doivent utiliser le tarif Colissimo. Il s'agit là d'un sujet majeur pour les petits éditeurs comme pour les libraires indépendants. Il lui demande d'envisager la création d'un tarif postal destiné à l'envoi des livres en France à l'instar de ce qu'il se fait pour l'envoi des livres de la France vers l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Saint-André](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (9^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101124

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9911

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)